

L'enseignement libre : choix de conviction mais aussi de pragmatisme

Delphine Chauffaut, Christine Olm, Marie-Odile Simon

L'enseignement privé scolarise chaque année environ 17% des élèves de l'Hexagone, tous niveaux confondus. Cependant, le nombre d'élèves concernés par cet enseignement, à un moment ou à un autre de leur scolarité est plus élevé, certains effectuant des aller et retour entre privé et public. Contrairement aux préjugés habituellement véhiculés, la population qui fréquente l'enseignement privé, comme les motivations qui la guident, peuvent être très diversifiées.

À la demande de l'Union Nationale des Associations de Parents d'élèves dans l'Enseignement Libre, le CRÉDOC a réalisé une enquête auprès de parents scolarisant au moins un de leurs enfants dans l'enseignement privé. Les résultats montrent qu'effectivement, les motivations de chaque famille sont multiples et que leur expression est complexe. Elles s'articulent autour de deux grands pôles. Un premier réunit des familles (46%) qui choisissent le privé d'abord par conviction, même si d'autres motivations peuvent entrer en ligne de compte. Un second pôle est constitué des 35% de parents qui font un choix basé sur des raisons pratiques, même s'ils peuvent être également convaincus de l'intérêt pédagogique de l'enseignement privé.

Ces résultats tendent à montrer que les critères philosophiques et religieux de choix d'un mode d'enseignement, qui semblaient prédominer dans les débats éducatifs des années 1980, cèdent une plus grande place à des approches aujourd'hui pragmatiques.

Un choix plus fréquent après la maternelle

Selon l'Éducation nationale, deux millions d'élèves sont scolarisés chaque année dans 10 000 établissements privés, soit environ 17% de la population scolaire, de la maternelle au baccalauréat. Ce taux est plus élevé au lycée (environ 21%) qu'en maternelle (environ 14%). Il est également très variable en fonction des académies; il est par exemple traditionnellement plus important dans l'ouest de la France.

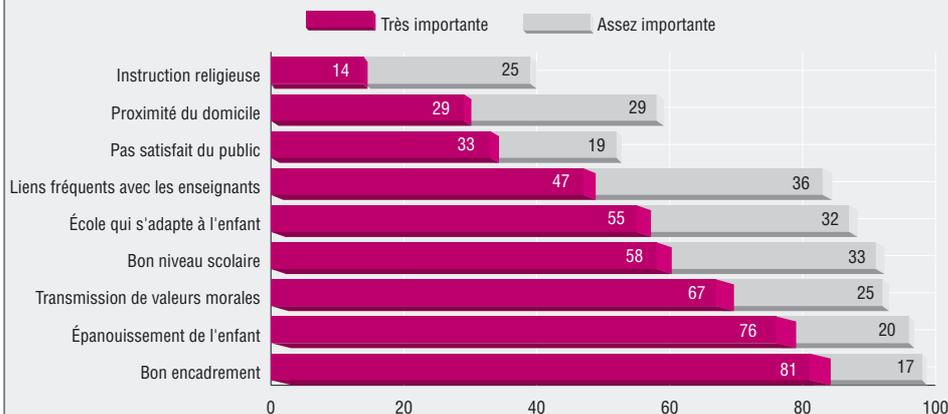
La part d'élèves scolarisés ne reflète toutefois qu'imparfaitement le nombre d'élèves et de familles concernés par l'enseignement privé. Ainsi, le choix du privé peut intervenir à différents moments de la scolarité, être plus ou moins définitif, et ne concerne pas

nécessairement l'ensemble de la fratrie. Parmi les familles ayant au moins un enfant scolarisé dans l'enseignement privé interrogées par le CRÉDOC, la moitié ont choisi ce type d'enseignement après la maternelle. En outre, parmi les familles composées de plusieurs enfants, qui représentent deux tiers de l'échantillon, près de la moitié (45%) ont également des enfants scolarisés dans l'enseignement public.

Les familles ayant des enfants scolarisés dans un établissement privé ne sont pas très différentes de la moyenne: les familles monoparentales sont plus rares, les familles nombreuses plus fréquentes. Malgré cela, les familles concernées par l'enquête se différencient fortement par les critères qui ont présidé au choix de l'établissement de leurs enfants.

Encadrement, épanouissement et valeurs morales : des critères qui font l'unanimité

Je vais vous citer une série de raisons pouvant intervenir dans votre choix d'inscrire votre enfant dans une école privée. Pouvez-vous me dire si dans votre cas, la raison a été... (en %)



Source : enquête CRÉDOC/UNAPEL, 2004.

Des motivations multiples

Le choix de l'enseignement libre repose en général sur des motivations complexes. Interrogées sur l'importance de différents critères, les familles mentionnent le plus souvent une combinaison de plusieurs d'entre eux. Ainsi, 6 des 9 raisons évoquées ont été jugées importantes par plus de 80 % des parents, et 5 ont même été jugées très importantes par plus de la moitié. Trois groupes de critères peuvent être distingués.

Les critères qui font l'unanimité : ils sont considérés comme *très importants* par plus de 2/3 des parents, et comme *importants* par la quasi-totalité. Il s'agit de l'encadrement, de la capacité de l'école à s'adapter aux spécificités des enfants et à leur permettre de s'épanouir, et de la transmissions de valeurs morales : rigueur, respect des adultes, autorité, mais aussi tolérance, ouverture, partage... Le choix de l'enseignement libre repose donc d'abord sur la perception d'une école répondant au mieux aux désirs éducatifs des parents ; toutefois, ce choix est rarement fondé sur les valeurs religieuses.

Les critères secondaires : ils sont *très importants* pour près de la moitié des parents et *importants* pour plus de 80 %. Le critère du niveau scolaire, que l'on trouve dans ce groupe, recouvre deux idées différentes. Certains parents valorisent un niveau scolaire élevé. D'autres au contraire rejettent des univers trop

concurrentiels, où les résultats priment sur l'épanouissement de l'enfant. L'adaptation à l'enfant, que l'on peut rapprocher de cette seconde idée, est surtout citée par des parents considérant que leurs enfants ont des spécificités : avance ou au contraire retard scolaire, besoin d'affection... En cohérence avec ce désir d'une école proche des familles, la moitié des parents estiment que la possibilité d'avoir des entretiens fréquents avec les enseignants a fortement contribué à leur choix.

Les critères moins fréquents : ils sont choisis par moins de la moitié des parents. Il s'agit de la proximité du domicile, de l'insatisfaction à l'encontre de l'enseignement public ou encore de l'instruction religieuse.

La moitié des parents ont également évoqué spontanément d'autres motifs, comme des raisons pratiques (les horaires, la présence d'une garderie...), une tradition familiale, la qualité ou la motivation des enseignants, les moyens dont dispose le privé, ou encore la mise à disposition de filières ou d'options inexistantes par ailleurs.

Le niveau scolaire auquel l'enfant a intégré le secteur privé révèle des différences de motivation chez les parents : les élèves intégrant tôt l'enseignement privé ont des parents plus sensibles à l'instruction religieuse, à la transmission de valeurs, à la proximité, au lien avec les enseignants. En revanche, les caractéristiques de la famille, comme le nombre d'enfants ou la catégorie socio-professionnelle des parents n'influencent que peu les motivations.

Un décalage dans les perceptions des associations de parents d'élèves

Les parents valorisent fortement l'implication des parents d'élèves, et en particulier des associations, dans l'établissement. Ils considèrent que l'ensemble des rôles tenus par les associations sont très importants : représentation, information auprès des parents comme auprès des enfants, participation au débat éducatif national. Toutefois, leurs connaissances réelles des associations sont plutôt faibles. À propos des activités de l'association, ils citent essentiellement des activités internes à l'établissement, comme l'accompagnement des sorties, le dialogue parents-enseignants, la récolte de fonds.

Sur les différents niveaux d'intervention de l'association, les parents ont une connaissance forte du niveau local, mais nettement moindre des instances départementales, régionales ou nationales.

Parmi les différents services proposés par l'association, seul le magazine des APEL est bien repéré ; les autres services (site Internet, services d'information, plate-forme téléphonique) sont nettement moins bien identifiés. En outre, l'implication des parents dans l'établissement est généralement faible et décroissante avec le niveau scolaire de l'enfant.

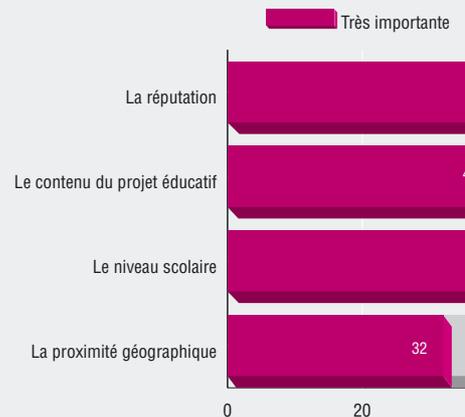
Il existe ainsi un fort décalage entre les attentes des parents et leur connaissance des associations ; ce décalage témoigne du manque de lisibilité d'une partie des activités des associations de parents d'élèves. Il est aussi le reflet d'une implication forte d'une minorité de parents, alors que la majorité sont peu présents. La moitié des parents seulement expriment des attentes supplémentaires vis-à-vis des associations de parents d'élèves. Elles touchent essentiellement à l'information sur l'orientation, sur la vie de l'établissement, et au soutien dans leurs relations avec l'enfant.

Les pragmatiques



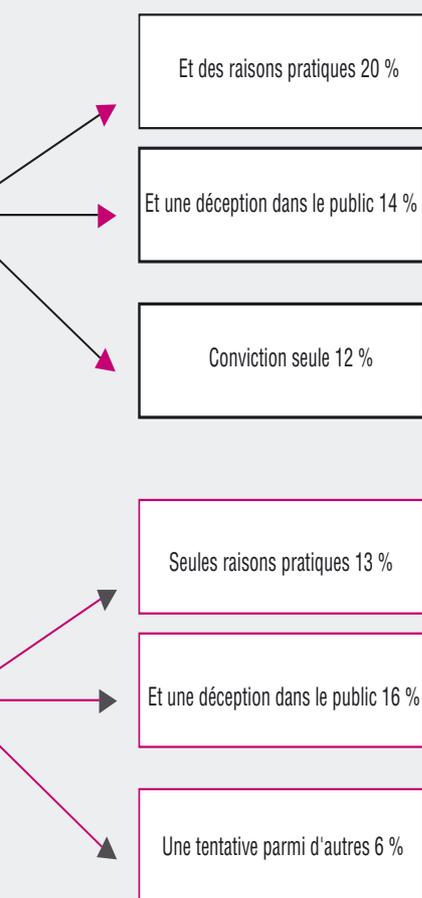
La réputation, 1^{er} critère d

Critères étant intervenus dans le choix en



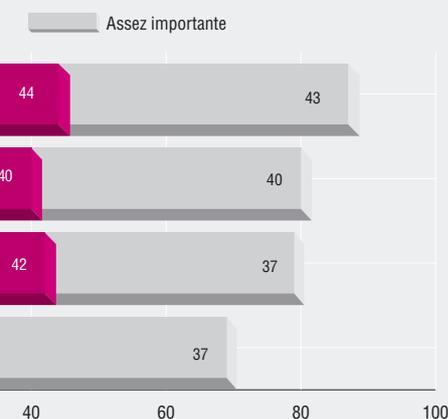
Source : enquête CRÉDOC/UNAPEL, 2004

et les convaincus



Le choix de l'établissement

Le choix d'un établissement privé de façon :



La conviction détermine près d'un choix sur deux

Au-delà de la hiérarchie des critères pris individuellement, les motivations parentales s'articulent entre elles en système. Deux pôles principaux peuvent ainsi être définis. Si la moitié des parents font un choix reposant sur la conviction à l'égard de l'enseignement privé, plus d'un tiers a des motivations plus pratiques.

Les convaincus : 46 % des parents mettent en avant des critères correspondant à des spécificités, réelles ou perçues, de l'enseignement privé, en particulier l'enseignement religieux ; elles font ainsi un choix de conviction. Parmi eux :

- 12 % ont fait ce choix essentiellement par conviction : adhésion aux valeurs véhiculées et aux pratiques de l'enseignement privé. Ces parents sont particulièrement sensibles à la présence d'un enseignement religieux. Militants par rapport à leur choix, ils sont fortement impliqués dans les différentes instances de l'association de parents d'élèves.

- 20 % estiment que la transmission de valeurs morales, ou encore les liens avec les enseignants sont des critères de choix importants, mais ils ont également fait ce choix pour des raisons d'ordre pratique, notamment la proximité de l'établissement.

- 14 % ont opté pour le privé en raison d'une déception connue dans un établissement public ; ils sont toutefois convaincus de leur choix, et recherchent l'encadrement et un bon niveau scolaire.

Plus d'un tiers de parents pragmatiques

Les pragmatiques : 35 % des parents font un choix plus pratique. Ces parents valorisent moins des motivations spécifiques à l'enseignement privé, et plus souvent des motivations comme la proximité.

- 13 % ont ainsi réalisé un choix entièrement pragmatique, fondé par exemple sur la proximité, les horaires, les restaurants scolaires...

- 16 % ont fait le choix du privé « par défaut », suite à une déception connue dans un établissement public. Ces parents recherchent alors l'encadrement et un bon niveau scolaire. En revanche, l'instruction religieuse n'est pas un critère de choix, elle pourrait même, parfois, être un critère de rejet.

- 6 % sont des « consommateurs ». Ils n'expriment pas nettement de critères de choix mais semblent plutôt procéder par tentatives. Ils peuvent faire des choix différents pour chacun de leurs enfants, et

changer régulièrement d'établissement. Ils se situent à l'opposé des parents ayant fait un choix de conviction pure. C'est d'ailleurs parmi eux que se trouvent les parents les moins satisfaits de l'enseignement privé.

Enfin, 19 % des parents ne se situent pas sur cet axe qui va de la conviction au pragmatisme. Une partie de ces parents ne peut citer de motivation claire car leur choix est trop ancien. Il peut en effet être issu d'une tradition familiale ou d'un contexte social où le privé est la norme. Enfin, certaines motivations correspondent à des cas particuliers très disparates, comme les enfants précoces ou handicapés qui ne peuvent localement être pris en charge que par le privé, ou encore le choix de filières très spécifiques uniquement dispensées dans un établissement privé...

La réputation, premier critère de choix de l'établissement

Au moment d'inscrire leur enfant, 42 % seulement des parents ont eu le choix entre plusieurs établissements. Il est vrai que la densité en établissements privés est très inégale : si 53 % des parents ont pu choisir dans le Nord, seuls 24 % ont eu cette possibilité dans l'Est. Dans certaines régions, les parents doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour scolariser leurs enfants dans un établissement privé.

La réputation est le critère qui a le plus influencé les parents qui ont eu la possibilité de choisir l'établissement. Cet indicateur composite mêle le niveau scolaire, l'encadrement, la qualité des enseignants, le public reçu... Confirmation de cette importance de la réputation, le canal le plus usité pour l'obtention d'informations sur les établissements est le bouche à oreille. Le directeur, dont les parents soulignent le rôle

Méthodologie

Cette étude du CRÉDOC a été réalisée à partir de deux investigations :

- Une enquête exploratoire s'est appuyée sur la réalisation de 5 groupes réunissant 49 parents d'enfants scolarisés dans des établissements privés.
- Une enquête quantitative a permis d'interroger par téléphone un échantillon représentatif de 800 parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé, constitué selon la méthode des quotas (région d'habitation, niveau scolaire de l'aîné des enfants scolarisés dans le privé). Le questionnaire a été construit sur la base des résultats de la phase précédente.

dans la tenue de l'établissement, est généralement rencontré par la suite. Le contenu du projet éducatif a également contribué à ce choix. Pris isolément, le critère du niveau scolaire est également important suivi, pour les enfants les plus jeunes, de la proximité géographique. D'autres critères peuvent peser de façon plus marginale, comme l'ambiance générale de l'établissement, des raisons pratiques, des traditions familiales, ou encore le souhait de l'enfant de rejoindre des amis.

Une grande satisfaction

Les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé manifestent une grande satisfaction à l'égard de leur établissement. Les trois quart des familles se déclarent *très satisfaites*, tandis que seulement 3% *sont peu ou pas satisfaites*. Cette satisfaction s'explique notamment par la rationalisation du choix effectué et par le fait qu'il ne dépend que de la volonté familiale. Le taux de satisfaction décroît avec le niveau scolaire de l'enfant: de 78% pour les enfants en primaire, il passe à 69% lorsque les enfants sont au lycée. Ce phénomène peut être lié à une plus

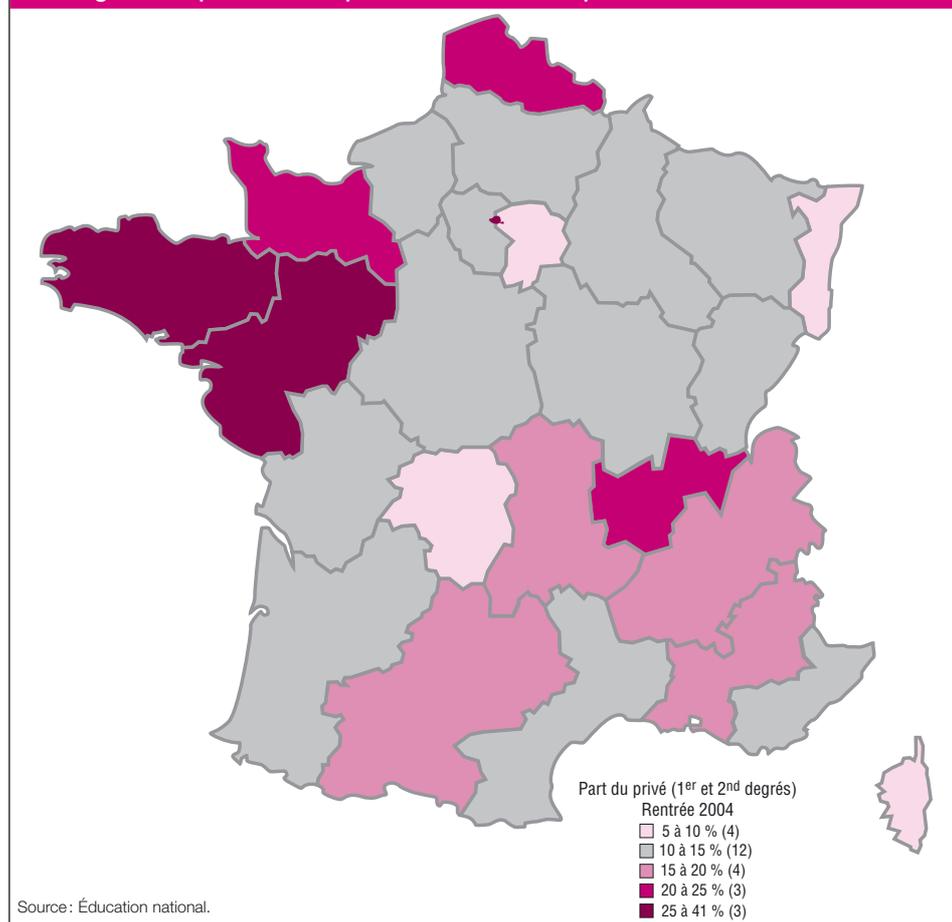


grande diversité des profils dans le secondaire, ainsi qu'à des attentes plus difficiles à satisfaire. Elle n'est que peu influencée par les critères de choix de l'enseignement privé. Les parents qui ne sont pas satisfaits de l'enseignement public, qui recherchent une instruction religieuse, qui souhaitent transmettre des valeurs morales ou entretenir des liens fréquents avec les enseignants sont encore plus satisfaits que l'ensemble des parents interrogés. ■

Pour en savoir plus

- L'éducation nationale en chiffres 2003-2004 – édition 2004
- Site de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>
- Site de l'UNAPEL : <http://www.apel.asso.fr>

Enseignement privé: une implantation nettement plus forte à l'ouest de la France



CRÉDOC Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication: Robert Rochefort

Rédacteur en chef: Yvon Rendu

Relations publiques: Brigitte Ezvan
Tél.: 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.fr

Diffusion par abonnement uniquement
30,49 euros par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

www.credoc.fr